conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# A 2P80 TEXTURE Tune-R 1L 1L Boîte métal

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 0000000000507951

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

06

07.06.2025

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : A 2P80 TEXTURE Tune-R 1L 1L Boîte métal A 2P80

TEXTURE Tune-R 1L 1L Boîte métal

Code du produit : 00000000050795106

Identifiant Unique De Formu: NGA9-11W2-G006-E0SN

lation (UFI)

Selon le règlement REACH, la substance/le mélange contient des nanoformes.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Vaporisation

mélange Revêtements et produits connexes

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

### Société:

**BASF Coatings France SAS** 

Z.I de Breuil-Le-Sec, Rue André Pomme-

60480 Breuil-Le-Sec

France

Téléphone: +33 3 4477-7777

adresse E-Mail: product-safety-coatings@basf.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél.: + 33 (0)1 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

+49 180 2273-112

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

# A 2P80 TEXTURE Tune-R 1L 1L Boîte métal



Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507951

06

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Système nerveux central

Danger par aspiration, Catégorie 1

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H226: Liquide et vapeurs inflammables. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétra-

tion dans les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèche-

ment ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de

protection/ un équipement de protection des yeux/

du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiate-

ment un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# A 2P80 TEXTURE Tune-R 1L 1L Boîte métal

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507951

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

06 07.06.2025

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acétate de n-butyle xylène sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sel polyaminoamide sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : résine polyester saturée

ester de cellulose solvant organique

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE		(% w/w)
	NoIndex		
	Numéro d'enregistre-		
	ment		
acétate de n-butyle	123-86-4	Flam. Liq. 3; H226	>= 25 - < 50
	204-658-1	STOT SE 3; H336	
	607-025-00-1	(Système nerveux	
	01-2119485493-29	central)	
		EUH066	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

# □ • BASF We create chemistry

# A 2P80 TEXTURE Tune-R 1L 1L Boîte métal

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507951

06

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

xylène	1330-20-7	Flam. Liq. 3; H226	>= 7 - < 10
	215-535-7 601-022-00-9	Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312	
	01-2119488216-32	Skin Irrit. 2; H315	
		Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	
		(Système respi-	
		ratoire) STOT RE 2; H373	
		(Reins, Foie, Sys-	
		tème nerveux central)	
		Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3;	
		H412	
acétate de 1-méthoxy-2-propyle	108-65-6 203-603-9	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	>= 5 - < 7
	607-195-00-7	(Système nerveux	
hantan 2 ana	01-2119475791-29 110-43-0	central) Flam. Liq. 3; H226	>= 2,5 - < 3
neptan-2-one	203-767-1	Acute Tox. 4; H302	>= 2,5 - < 3
	606-024-00-3	Acute Tox. 4; H332	
	01-2119902391-49	STOT SE 3; H336 (Système nerveux	
		central)	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par	
		voie orale: 1.600	
		mg/kg Toxicité aiguë par	
		inhalation (vapeur):	
44b, db a a = 2 a a	100-41-4	16,7 mg/l Flam. Liq. 2; H225	>= 1 - < 2
éthylbenzène	202-849-4	Acute Tox. 4; H332	>= 1 - < 2
	601-023-00-4	STOT RE 2; H373	
	01-2119489370-35	(Système acoustique) Asp. Tox. 1; H304	
		Aquatic Chronic 3;	
sébaçate de bis(1,2,2,6,6-	41556-26-7	H412 Skin Sens. 1A; H317	>= 1 - < 2
pentaméthyl-4-pipéridyle)	255-437-1	Repr. 2; H361f	/- I - \ Z
		Aquatic Acute 1;	
		H400 Aquatic Chronic 1;	
	100001.05.5	H410	
hydrocarbures, C9, aromatiques	128601-23-0	Flam. Liq. 3; H226	>= 1 - < 2

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# A 2P80 TEXTURE Tune-R 1L 1L Boîte métal

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507951

06

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

	918-668-5 649-356-00-4 01-2119455851-35	STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) STOT SE 3; H335 (Système respi- ratoire) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	
4-méthylpentan-2-one	108-10-1 203-550-1 606-004-00-4 01-2119473980-30	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) EUH066	>= 0,5 - < 1
sel polyaminoamide	162627-17-0 01-2119970640-38	Skin Sens. 1; H317	>= 0,5 - < 1
sébaçate de méthyle et de	82919-37-7	Skin Sens. 1A; H317	>= 0,5 - < 1
1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	280-060-4	Repr. 2; H361f Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Selon le règlement REACH, la substance/le mélange contient des nanoformes.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

En cas d'intoxication, appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement, en se munissant de l'emballage ou de l'étiquette du produit.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître même

plusieurs heures après; une surveillance médicale est donc nécessaire pendant au moins les 48 heures suivant l'accident.

Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

S'éloigner de la zone dangereuse.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

# We create chemistry

# A 2P80 TEXTURE Tune-R 1L 1L Boîte métal

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 0000000000507951

Date de la première version publiée:

06

07.06.2025

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone

contaminée.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'ar-

Date de dernière parution: 14.04.2025

rêt respiratoire.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de contact avec la

peau

Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de con-

tact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris

sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Se rincer la bouche à l'eau.

Ne pas faire vomir car il y a danger d'aspiration.

Garder tranquille.

En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin ou le

centre de contrôle anti-poison.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la

section 11.

Risques

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

En cas d'aspiration (p.ex. lors du vomissement) danger d'oe-

dème/ou de pneumonie.

En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut

pénétrer dans les poumons.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Traitement** Traiter de façon symptomatique.

Pas d'antidote spécifique connu.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

# ■ BASF We create chemistry

# A 2P80 TEXTURE Tune-R 1L 1L Boîte métal

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507951

06

000000050795

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Pulvérisateur d'eau

Poudre sèche

Mousse résistant à l'alcool

Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10).

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit nécessaire.

Information supplémentaire

Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

igueur.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter de respirer les vapeurs.

Pour le personnel non urgentiste:

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits

clos.

Garder à l'écart des sources d'inflammation.

Pour les intervenants d'urgence:

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

# We create chemistry

# A 2P80 TEXTURE Tune-R 1L 1L Boîte métal

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 0000000000507951

Date de la première version publiée: 07.06.2025

Date de dernière parution: 14.04.2025

06

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée

dans l'environnement.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / natio-

nale (voir section 13).

Assurer une ventilation adéquate.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: tion sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder àune aspiration sur le lieu de travail.

Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipientsde stockage.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail.

Lorsque les opérateurs, pour pulvériser ou non, doivent travailler à l'intérieur de la cabine de pulvérisation, il est peu probable que la ventilation soit suffisante pour contrôler les particules et les vapeurs de solvant dans tous les cas. Dans de telles circonstances, ils doivent porter un respirateur à air comprimé pendant le processus de pulvérisation et ce jusqu'à ce que la concentration de particules et de vapeurs de solvant aie chuté sous le seuil d'exposition.

Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de se-

cours et d'une douchette à yeux.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Le produit peut se charger électrostatiquement: en cas de transvasement toujours relier les containers à la terre.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

# We create chemistry

## A 2P80 TEXTURE Tune-R 1L 1L Boîte métal

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000507951

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

06 07.06.2025

> N'utiliser que des tuyaux reliés à la terre. Le port de vêtements antistatiques y compris des chaussures est recommandé. Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent

former des mélanges explosifs avec l'air.

Mesures d'hygiène

Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stock-

age

Conserver à l'écart de la chaleur. Eviter l'éclairage naturel direct. Fermer les conteneurs avec attention après ouverture et les stocker verticalement afin d'éviter des fuites. Défense de fumer. Pas d'admission pour le personnel non autorisé. Stocker uniquement dans des conteneurs réservés à ce produit. Respecter les étiquettes de mise en garde. Stocker à l'abri du gel. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage :

en commun

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exo-

thermiques.

Température de stockage

recommandée

5 - 35 °C

Matériel d'emballage Matière appropriée: acier au carbone (acier), étain (fer blanc)

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

D'autres informations sont contenues dans la Notice Tech-

nique.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
acétate de n-butyle	123-86-4	STEL	150 ppm	2019/1831/E
			723 mg/m3	U
	Information supplémentaire: Indicatif			
		TWA	50 ppm	2019/1831/E

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# A 2P80 TEXTURE Tune-R 1L 1L Boîte métal

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507951

06

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

			241 mg/m3	U
	Information s	upplémentaire: Indi	catif	•
		VME	50 ppm 241 mg/m3	FR VLE
	Information s	upplémentaire: Vale	eurs limites réglementaires c	ontraignantes
		VLCT (VLE)	150 ppm 723 mg/m3	FR VLE
	Information s	upplémentaire: Vale	eurs limites réglementaires c	ontraignantes
xylène	1330-20-7	VME	50 ppm 221 mg/m3	FR VLE
			que de pénétration percutan	ée, Valeurs li-
	mites régleme	entaires contraignai	ntes	
		VLCT (VLE)	100 ppm 442 mg/m3	FR VLE
	Information s	upplémentaire: Risc	que de pénétration percutan	ée, Valeurs li-
	mites régleme	entaires contraignai		
		TWA	50 ppm 221 mg/m3	2000/39/EC
	Information s	upplémentaire: Ider	ntifie la possibilité d'absorption	on significative à
	travers la peau, Indicatif			
		STEL	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
acétate de 1- méthoxy-2-propyle	108-65-6	STEL	100 ppm 550 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		TWA	50 ppm 275 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	50 ppm 275 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 550 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
heptan-2-one	110-43-0	TWA	50 ppm 238 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
	,	STEL	100 ppm 475 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# A 2P80 TEXTURE Tune-R 1L 1L Boîte métal

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507951

06

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

		VME	50 ppm 238 mg/m3	FR VLE	
		upplémentaire: Risquentaires contraignant	ue de pénétration percutanée	e, Valeurs li-	
	- mace a egicana	VLCT (VLE)	100 ppm 475 mg/m3	FR VLE	
		upplémentaire: Risquentaires contraignant	ue de pénétration percutanée	e, Valeurs li-	
éthylbenzène	100-41-4	TWA	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC	
	Information su travers la pea		ifie la possibilité d'absorption	significative à	
		STEL	200 ppm 884 mg/m3	2000/39/EC	
	Information su travers la pea		ifie la possibilité d'absorption	significative à	
		VME	20 ppm 88,4 mg/m3	FR VLE	
		Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 442 mg/m3	FR VLE	
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes				
4-méthylpentan-2- one	108-10-1	TWA	20 ppm 83 mg/m3	2000/39/EC	
	Information supplémentaire: Indicatif				
		STEL	50 ppm 208 mg/m3	2000/39/EC	
	Information supplémentaire: Indicatif				
		VME	20 ppm 83 mg/m3	FR VLE	
	Information supplémentaire: Cancérigène de catégorie 2 - Substances preoccupantes en raison d'effets cancerogenes possibles, Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VLCT (VLE)	50 ppm 208 mg/m3	FR VLE	
	Information supplémentaire: Cancérigène de catégorie 2 - Substances preoccupantes en raison d'effets cancerogenes possibles, Valeurs limites réglementaires contraignantes				

### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

Nécéssaire en cas de risque de contact avec les yeux.

sage

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## A 2P80 TEXTURE Tune-R 1L 1L Boîte métal

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 0000000000507951

06

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à I'EN166

Protection des mains

Remarques

Porter des gants de protection. N'importe quel gant de protection contre les produits chimiques certifié selon la norme

EN ISO 374-1 convient : par ex. Gants en nitrile - épaisseur : 0,35 mm

De plus amples informations sur le temps de pénétration sont disponibles sur demande au fabricant de gants.

Les données sont basées sur l'information fournie par le fabricant de gants, le fabricant de matière première ou selon les particularités des composés du produit.

Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Demander des informations sur la perméabilité des gants au

fournisseur.

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection préventive de la peau

Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée

de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1):

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO

374-1):

Matériaux adaptés pour la protection contre les projections (recommandé: minimum indice de protection 1, correspondant à une durée de perméation de > 10 min d'après EN ISO

374-1):

Protection de la peau et du

vêtement de protection antistatique

corps

Le personnel devra porter des vêtements antistatiques, retardateurs de feu manufacturés en fibres naturelles et/ou en

fibres synthétiques résistantes à la chaleur.

Appareils de protection respiratoires adéquats: Protection respiratoire

Demi-masque avec filtre combiné de classe A1P2

En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol,

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## A 2P80 TEXTURE Tune-R 1L 1L Boîte métal

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 0000000000507951

06

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

porter une protection respiratoire individuelle et une combinai-

son de protection appropriées.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des

masques appropriés et agréés.

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Mesures de protection

Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'ur-

gence doivent être d'accès facile.

Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide

Couleur blanc

Odeur semblable aux cétones

Point/ intervalle de fusion non déterminé

Point/intervalle d'ébullition non déterminé

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Limite d'explosivité, supérieure

7,60 % (v)

Limite d'explosivité, inférieure : > 35 g/m3 / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Point d'éclair 26 °C

Méthode: ISO 3679

Température d'auto-

inflammation

: > 200 °C

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

# ■ ■ BASF We create chemistry

# A 2P80 TEXTURE Tune-R 1L 1L Boîte métal

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507951

07

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

Température de décomposi-

tion

Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

stockage et la manipulation sont respectées.

pH : substance / du mélange est non-polaire / aprotique

Viscosité

Viscosité, dynamique

Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 684,3 mm2/s (23 °C)

06

non déterminé (40 °C)

Temps d'écoulement : > 100 s à 23 °C

Section transversale: 6 mm

Méthode: ISO 2431

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : non déterminé

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable aux mélanges.

Pression de vapeur : 21,5000 hPa

(20 °C)

Méthode: calculé(e)

non déterminé (50 °C)

Densité : 1,001 g/cm3 (20 °C)

Caractéristiques de la particule

Evaluation : Selon le règlement REACH, la substance/le mélange contient

des nanoformes.

Taille des particules : La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e)

sous forme non solide ou sous forme de granulé.

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

rant.

Inflammabilité (liquides) : Liquide et vapeurs inflammables.

Combustibilité soutenue : Maintient la combustibilité: oui

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# A 2P80 TEXTURE Tune-R 1L 1L Boîte métal

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507951

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

06

07.06.2025

Substances auto-

échauffantes

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-

échauffant.

Taux de corrosion du métal : Non corrosif pour les métaux.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Miscibilité avec l'eau : non miscible

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Les vapeurs

Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec

l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Protéger du gel.

Chaleur.

Eviter l'éclairage naturel direct.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement

alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exo-

thermiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### Toxicité aiquë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# A 2P80 TEXTURE Tune-R 1L 1L Boîte métal

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 0000000000507951

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l

06

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

### Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

### **Produit:**

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# A 2P80 TEXTURE Tune-R 1L 1L Boîte métal

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507951

06

000000795

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

0,1 % ou plus.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité

Donnée non disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux super-

ficielles/les eaux souterraines.

Les prescriptions nationales et locales doivent être respec-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### A 2P80 TEXTURE Tune-R 1L 1L Boîte métal

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000507951

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

tées.

06

Emballages contaminés Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent

> être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE. Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doi-

vent être éliminés comme ayant été utilisés.

Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE.

Code des déchets 08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des sol-

vants organiques ou d'autres substances dangereuses

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN UN 1263 ADR UN 1263 RID UN 1263 **IMDG** UN 1263 **IATA** UN 1263

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN **PEINTURES ADR PEINTURES** RID **PEINTURES IMDG PEINTURES IATA PEINTURES** 

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Risques subsidiaires Classe

ADN 3 **ADR** 3 **RID** 3 **IMDG** 3 IATA 3

### 14.4 Groupe d'emballage

ADN

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# A 2P80 TEXTURE Tune-R 1L 1L Boîte métal

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000507951

06

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

Groupe d'emballage Ш Code de classification F1 Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes 3

ADR

Groupe d'emballage Ш Code de classification F1 Numéro d'identification du 30

danger

Étiquettes 3 Code de restriction en tun-(D/E)

nels

**RID** 

Groupe d'emballage Ш Code de classification F1 Numéro d'identification du 30

danger

Étiquettes 3

**IMDG** 

Groupe d'emballage Ш Étiquettes 3 **EmS Code** 

F-E, <u>S-E</u>

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne-366

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) Y344 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionne-355

ment (avion de ligne)

Instruction d'emballage (LQ) Y344 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Flammable liquid

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environne: : non

ment

**ADR** 

Dangereux pour l'environne- : non

ment

**RID** 

Dangereux pour l'environne-

ment

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

# □ • BASF We create chemistry

# A 2P80 TEXTURE Tune-R 1L 1L Boîte métal

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507951

07.06.20

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

**IMDG** 

Polluant marin : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

06

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75, 72, 3, 20

Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 75, 20

Numéro sur la liste 72, 5, 29, 28

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvris-

sent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Non applicable

P<sub>5</sub>c

P5c

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

LIQUIDES INFLAMMABLES

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

# ■ BASF We create chemistry

# A 2P80 TEXTURE Tune-R 1L 1L Boîte métal

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507951

Date de la première version publiée: 07.06.2025

06

07.06.2025

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

84, 4 bis, 4

Surveillance médicale renfor- :

cée (R4624-23)

Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Date de dernière parution: 14.04.2025

---

Installations classées pour la : protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

4331, 4331, 4734

Composés organiques vola-

tils

Contenu en composés organiques volatils (COV): 600 g/l

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles

(prévention et réduction intégrées de la pollution)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 59,22 %

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE):

ne s'applique

Sous-catégorie conformément à l'annexe IIB:

pas

ne s'applique

Valeur limite pour la teneur max. en COV conformément à l'annexe IIB:

nas

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables. H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H312 : Nocif par contact cutané.

H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# A 2P80 TEXTURE Tune-R 1L 1L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
3.1	07.06.2025	0000000000507951	Date de la première version publiée:
		00	07.00.0000

06 07.06.2025

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H335
H336
H336
H351
H361f
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Susceptible de provoquer le cancer.
H361f
Susceptible de nuire à la fertilité.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration
Carc. : Cancérogénicité
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Repr. : Toxicité pour la reproduction

Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établisse-

ment d'une première liste de valeurs limites d'exposition pro-

fessionnelle de caractère indicatif

2019/1831/EU : Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant

une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition

professionnelle

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
2019/1831/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## A 2P80 TEXTURE Tune-R 1L 1L Boîte métal

Version Date de révision: 3.1 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507951

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

06 07.06.2025

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence: ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Autres informations : Pour les systèmes multi-packs, se référer aux fiches de don-

nées de sécurité de chacun des composants

Réservé aux utilisateurs professionnels.

### Classification du mélange: Procédure de classification:

Flam. Liq. 3 H226 Sur la base de données ou de l'évaluation des produits Skin Sens. 1 H317 Méthode de calcul STOT SE 3 H336 Méthode de calcul Asp. Tox. 1 H304 Méthode de calcul Aquatic Chronic 3 H412 Méthode de calcul

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

# □ • BASF We create chemistry

# A 2P80 TEXTURE Tune-R 1L 1L Boîte métal

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507951

06

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR